

solidaritéS - Bimensuel socialiste, féministe, écologiste N° 109 (30/05/2007) Neuchâtel / Santé / p. 16

Lien direct: <http://www.solidarites.ch/journal/d/article/2975>

Au tour du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie d'entrer dans la tourmente

Préparé de longue date dans les commissions de l'Etat, le rapport du Conseil d'Etat sur le projet de loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) sera soumis au Grand Conseil lors de sa prochaine session des 29 et 30 mai 2007. La même structure que pour Hôpital Neuchâtelois est proposée: toutes les institutions, publiques et privées sont rassemblées dans une seule entité, indépendante de l'Etat, avec un conseil d'administration et un comité directeur «fort» à sa tête, à qui l'Etat alloue une enveloppe financière réduite.

Le coeur du projet consiste à déconnecter la politique de la santé – dirigée par un comité directeur, un conseil d'administration et un Conseil d'Etat chargé de l'approuver – des décisions financières soumises à des règles spécifiques (réduction de l'endettement, équilibre global). Le Grand Conseil recevra un rapport d'activité et se limitera à voter un budget global qui aura tendance à être rabaissé chaque année puisqu'on ne discutera plus des conséquences concrètes des décisions financières sur la santé de la population.

Malades et personnel payeront la casse

Les mêmes problèmes que pour l'Hôpital Neuchâtelois sur- viendront à coup sûr: devoir agir en fonction d'une enveloppe définie a priori (et à la baisse), indépendamment des besoins (par définition, a priori, en partie inconnus), n'ira pas sans tensions, ni sans casse. Regrouper toutes les institutions dans une seule structure serait une bonne chose, mais à condition d'en assurer une gestion publique, basée sur les besoins à satisfaire. Le projet soumis est tout autre.

Il prévoit, essentiellement dans une logique économique, un déplacement massif de l'hospitalisation vers l'ambulatoire. L'économie exigée des hôpitaux psychiatriques (Perreux, Préfargier, La Rochelle) est de 15 millions (sur un montant de 48 millions). L'allocation supplémentaire à l'ambulatoire n'est que de 6 millions (on passe ici de 10 à 16 millions). Comme le souligne le Dr Claude Cherpillod, ancien médecin-directeur du Centre Psycho-social Neuchâtelois, dans une lettre adressée aux député-e-s: «15 millions: c'est plus d'une centaine d'employés, des soignants pour la plupart, qui seront licenciés [...] Les malades les plus prétextés seront ceux qui sont le plus gravement atteints [...]. Les moyens mis à disposition sur le plan ambulatoire pour créer des structures adaptées à leur état de santé (ateliers, hôpitaux de jour, foyers résidentiels, etc.) sont trop limités.»

Défendre le service public

Une chose est de décider «sur papier» une économie de 9 millions, autre chose est de maîtriser les souffrances et les dérèglements psychiques qui, à l'heure actuelle, ne vont pas en s'amenuisant. Les conséquences de cette nouvelle loi seront combinées à la réduction prévue des budgets des associations d'encadrement social (projet Renard) et à l'offensive de l'AI contre les malades psychiques, qui se voient de plus en plus refuser des rentes, avec comme conséquence un renvoi croissant des malades vers l'aide sociale et les familles. Le transfert des soins vers l'ambulatoire serait en soi une idée généreuse que nous soutenons pleinement, mais qui ne peut pas se faire sans renforcement de l'encadrement et des structures d'accueil de jour, sans aussi des lieux d'insertion sociale et professionnelle judicieusement répartis dans le canton. Une telle mission, pour réussir, ne peut relever que du service public et doit être assurée de moyens financiers suffisants. Sous le contrôle des autorités élues, elle pourrait être menée à bien, à condition que l'on procède sans hâte, par étapes, en concertation continue avec tous les acteurs de la problématique complexe de l'activité thérapeutique psychiatrique.

Besoins réels sacrifiés

Le Conseil d'Etat est loin d'adopter une telle démarche, qui pourtant s'imposerait de façon urgente, au vu des problèmes insolubles que rencontre Hôpital neuchâtelois soumis à une logique «entrepreneuriale» où la satisfaction des besoins n'est plus le premier but recherché. Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat affirme en effet, non comme une critique mais comme une nécessité inéluctable, qu'«en ces temps de difficultés financières des pouvoirs publics, la logique des besoins cède le pas à celle des moyens et la performance doit également se traduire en matière d'économies de ressources.» (p. 9 du rapport). Inquiétante dérive, qui n'a qu'un mérite: celui de la clarté.

Un tel rapport ne peut être que renvoyé à son expéditeur. C'est ce que demandera le groupe PopVerts-Sol. Le rapport pourrait aussi être renvoyé en commission. Mais une majorité saura-t-elle s'imposer pour se donner les moyens d'organiser la psychiatrie comme un service public à part entière?

Marianne Ebel

